
Adresse de la société populaire de Pithiviers remerciant la Convention pour l'envoi de son représentant Lefiot, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Pithiviers remerciant la Convention pour l'envoi de son représentant Lefiot, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 590;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32849_t1_0590_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

d'une somme de 1948 livres un sol qu'il avoit reçu en mêmes espèces.

Représentants du Peuple, nous vous conjurons encore une fois de poursuivre votre carrière, et de rester à votre poste jusqu'à ce que la Révolution soit entièrement achevée, jamais la nation n'eut une confiance plus étendue dans ses mandataires. Vous pouvez seuls assurer le salut de la République, parce que vous avez les premiers trouvé le grand art d'atterrer les conspirateurs et les méchants par la sévérité des mesures que vous avez déployées, et dont vous devez poursuivre l'exécution jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'ennemis de la Révolution.

Tous les amis sincères de la liberté se félicitent d'être les témoins et les coopérateurs des succès du gouvernement révolutionnaire, tenez aux principes de rigueur que vous avez développés, un seul instant de flexibilité ranimerait la malveillance de l'aristocratie et du modérantisme, dont la coalition demande une surveillance toujours active et nerveuse, une erreur funeste seroit de croire à la conversion de nos ennemis.

Nous devons vous annoncer aussi que l'égoïsme trop fécond en ressources criminelles a trouvé le moyen de rendre presque nulles les lois relatives au maximum, elles sont généralement violées, et les coupables, en si grand nombre que la punition devient impossible : hâtez-vous donc de nous donner le décret qui doit mettre un terme à toutes les infractions dont le résultat est d'enrichir l'homme immoral, et d'accabler de privations le bon citoyen. »

M. GAND, N. MAUGHAM, C. E. CABASSE, E. MARCHAL,
C. MAGNIEN, FOURNIER, POTTIER.

8

La société populaire républicaine de Pithiviers rend compte que, depuis l'apparition du citoyen Lefiot dans ces contrées, le modérantisme a été écarté, et la superstition renversée; elle remercie la Convention de lui avoir envoyé ce brave Montagnard, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pithiviers, s.d. A la Conv.] (2)

« Grâce à la Montagne, un caillou vient de se détacher de sa cime; dans sa course rapide semblable à la flamme dévorante que porte un vent impétueux sur des herbes sèches et stériles, il a brisé nos derniers fers que de misérables devins faisoient l'ouvrage de la divinité, il vient de faire disparaître des lieux de son passage les restes impurs des préjugés du fanatisme, de l'ignorance et de l'aristocratie, qui sous le masque de l'hypocrisie nourrissoient encore le vain espoir de recouvrer leurs droits affreux.

Lefiot est ce caillou détaché du rocher : à la subite apparition de ce sage dans notre cité la pierre et le bois dont l'art avoit sculpté des espèces de dieux ont été voués au mépris qui leur étoit dû, les autels de la superstition ont été renversés. Le modérantisme couvert d'un man-

teau patriote s'étoit glissé dans nos autorités constituées : elles ont été épurées. Le peuple content de la justice, de la philosophie de ce législateur montagnard, vote pour lui des remerciements à la Convention. Il la conjure de ne quitter le timon de la République que quand les hordes des brigands couronnés, écrasés ensemble sous ses foudres vengeresses, elle aura donné la liberté à tous les peuples de l'univers. »

LE COUVREUR, BOIZEAU
(membres du C. de corresp.),
LE SAZ (secrét.).

9

La société populaire de Sens invite la Convention à rejeter loin d'elle d'insidieuses propositions de paix, elle compte sur l'énergie et le courage des représentants du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sens, 21 pluvi. II] (2)

« Citoyens représentans du Peuple,

Les tyrans conçoivent enfin que le mouvement d'un grand peuple peut être arrêté dans ses sublimes effets. Usurpateurs des droits des nations, ils craignent que la vérité ne désille les yeux de leurs sujets. La terreur les poursuit dans leurs palais, asiles de la corruption, et ils cherchent à éviter le volcan révolutionnaire qui doit changer la face de l'univers. Ils s'accordent pour jeter au milieu des François d'insidieuses propositions de paix. Les lâches ! Ils se flattent d'attiédir l'énergie nationale ! Ils se reposent sur la perfidie de leurs moyens pour raviver avec le temps leurs ressources épuisées et rallumer les feux d'une guerre que leur détresse ne leur permet pas de soutenir.

Citoyens, des hommes libres ne composent point avec de vils esclaves; ils sont grands et terribles dans leur défense autant qu'implacables dans leur vengeance. Les droits des nations, dans la grande cause qui s'agit, ont été méconnus, outragés, avilis, l'humanité s'indigne au récit des moyens que les despotes ont prodigués pour retarder le cours de la Révolution française et étouffer la liberté naissante. Des intrigues et des trames de toute espèce se sont nouées par leurs ordres dans le sein même de la France; l'or et l'argent ont été répandus pour corrompre et allumer les torches de la guerre civile : le poison, le fer et l'incendie ont été stipendiés pour assassiner les chauds amis du peuple; nos intrépides défenseurs indignement trahis ont été lâchement égorgés et le paisible habitant des frontières a été inhumainement massacré.

Eh ! c'est avec de tels ennemis que l'on proposeroit à la France d'entrer en de vaines négociations ! mais les mânes des François morts pour leur patrie sont-ils donc apaisés ? Douze cent mille républicains sous les armes ont-ils les bras enchaînés ? Et le reste des François n'aspire-t-il

(1) P.V., XXXII, 354. Bⁱⁿ, 11 vent.; C. Eg., n° 561; M.U., XXXVII, 186; J. univ., n° 1560.

(2) C 295, pl. 987, p. 27. Lettre d'envoi (p. 28); analyse (p. 25 a).

(1) P.V., XXXII, 354. Bⁱⁿ, 12 vent.

(2) C 295, pl. 987, p. 26.